



English will follow

Le 12 Mars 2021

### **Modification # 1**

La demande de proposition no 9F030-20190608 est par la présente modifiée:

Le but de cette modification :

- a. Modifier la section 2 de la partie 1, et la section 4 de la partie 6, « exigences relatives à la sécurité ».
- b. Modifier la section 4 de la partie 1, « visite facultative des lieux ».

-----

- a. Modifier la section 2 de la partie 1, et la section 4 de la partie 6, « exigences relatives à la sécurité ».

### **SUPPRIMER :**

#### **Exigences relatives à la sécurité**

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de VOD en vigueur, délivrée par le PSC du Secteur de la SSI de SPAC
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent tous détenir une cote de fiabilité en vigueur, délivrée ou approuvée par le PSC/SSI/SPAC
3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité ne doivent pas être attribués sans l'autorisation écrite préalable du PSC/SSI/SPAC
4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
  - a. de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe H.
  - b. du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition)

### **AJOUTER :**

#### **Exigences relatives à la sécurité**

1. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé (zones 1 et 2) doivent tous détenir une cote de fiabilité en vigueur, délivrée ou approuvée par l'ASC.
2. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
  - a. de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe H.
  - b. du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition)



- b. Modifier la section 4 de la partie 1, « visite facultative des lieux ».

#### SUPPRIMER :

##### Visite facultative des lieux:

Avant de faire parvenir sa soumission, l'entrepreneur devrait être présent à la visite des lieux afin de se familiariser avec les conditions existantes et examiner tous les autres détails qui pourraient influencer sur le coût des travaux.

Il est proposé que le soumissionnaire ou un représentant de ce dernier visite les lieux d'exécution des travaux. Des dispositions ont été prises pour une visite des lieux d'exécution des travaux qui aura lieu **le 19 mars 2021 à 10h00am** à l'Agence spatiale canadienne (ASC), (6767 route de l'aéroport, Saint-Hubert Québec J3Y 8Y9). **Les soumissionnaires DOIVENT communiquer avec l'autorité contractante pour confirmer leur présence et fournir le nom des personnes qui assisteront à la visite 48 heures d'avance.** Afin de protéger la santé et la sécurité des participants en raison de la pandémie de COVID-19, les visiteurs devront respecter les consignes d'hygiène et de distanciation en vigueur. Les soumissionnaires peuvent être tenus d'apporter des masques et des gants. Un seul visiteur par entreprise sera autorisé. N'assistez pas à la visite si vous présentez des symptômes de la COVID-19, si vous avez voyagé au cours des 14 derniers jours ou si vous avez été en contact avec des personnes affectées par la maladie ou ses symptômes. Une deuxième visite pourrait être organisée s'il y a trop de participants. Si tel est le cas, un avis sera publié sur le site « achatsetventes ». On demandera aux soumissionnaires de signer une feuille de présence. Aucun autre rendez-vous ne sera accordé aux soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite ou qui n'enverront pas de représentant. Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification.

\* Pour la visite, vous devrez avoir avec vous une carte d'identification que vous devrez présenter à la réception.

\* Pour la visite, il est recommandé d'apporter les documents de soumission fournis par l'ASC afin de prendre des notes.

#### AJOUTER :

##### Visite facultative des lieux:

Avant de faire parvenir sa soumission, l'entrepreneur devrait être présent à la visite des lieux afin de se familiariser avec les conditions existantes et examiner tous les autres détails qui pourraient influencer sur le coût des travaux.

Il est proposé que le soumissionnaire ou un représentant de ce dernier visite les lieux d'exécution des travaux. Des dispositions ont été prises pour une visite des lieux d'exécution des travaux qui aura lieu **le 19 mars 2021 à 11h00am** à l'Agence spatiale canadienne (ASC), (6767 route de l'aéroport, Saint-Hubert Québec J3Y 8Y9). **Les soumissionnaires DOIVENT communiquer avec l'autorité contractante pour confirmer leur présence et fournir le nom des personnes qui assisteront à la visite 48 heures d'avance.** Afin de protéger la santé et la sécurité des participants en raison de la pandémie de COVID-19, les visiteurs devront respecter les consignes d'hygiène et de distanciation en vigueur. Les soumissionnaires peuvent être tenus d'apporter des masques et des gants. Un seul visiteur par entreprise sera autorisé. N'assistez pas à la visite si vous présentez des symptômes de la COVID-19, si vous avez voyagé au cours des 14 derniers jours ou si vous avez été en contact avec des personnes affectées par la maladie ou ses symptômes. Une deuxième visite pourrait être organisée s'il y a trop de participants. Si tel est le cas, un avis sera publié sur le site « achatsetventes ». On demandera aux soumissionnaires de signer une feuille de présence. Aucun autre rendez-vous ne sera accordé aux soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite ou qui n'enverront pas de représentant. Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification.

\* Pour la visite, vous devrez avoir avec vous une carte d'identification que vous devrez présenter à la réception.

\* Pour la visite, il est recommandé d'apporter les documents de soumission fournis par l'ASC afin de prendre des notes.

**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT LE MÊMES**



March 12, 2021

**Amendment no.1**

The Request for Proposal 9F030-20190608 is hereby amended as follows:

The purpose of this amendment:

- a. Amend Section 2 of Part 1, and Section 4 of Part 6, "Security Requirements".
- b. Amend section 4 of part 1 optional site visit.

-----

- a. Amend Section 2 of Part 1, and Section 4 of Part 6, "Security Requirements".

**DELETE:**

**Security Requirement**

- 1.The contractor/offeror must, at all times during the performance of the contract/standing offer, hold a valid designated organization screening (DOS), issued by the Contract Security Program (CSP) of the ISS, PSPC
- 2.The contractor/offeror personnel requiring access to sensitive work site(s) must each hold a valid reliability status, granted or approved by the CSP/ISS/PSPC
- 3.Subcontracts which contain security requirements are not to be awarded without the prior written permission of the CSP/ISS/PSPC
- 4.The contractor/offeror must comply with the provisions of the:
  - a.Security Requirements Check List and security guide (if applicable), attached at Appendix H.
  - b.Industrial Security Manual (Latest Edition)

**INSERT:**

**Security Requirement**

- 1.The contractor/offeror personnel requiring access to sensitive work site(s) (zones 1 and 2) must each hold a valid reliability status, granted or approved by the CSA
- 2.The contractor/offeror must comply with the provisions of the:
  - a.Security Requirements Check List and security guide (if applicable), attached at Appendix H.
  - b.Industrial Security Manual (Latest Edition)



b. Amend section 4 of part 1 optional site visit.

**DELETE:**

**Optional site visit**

Before submitting his bid, the contractor should be present at the site visit to familiarize himself with the existing conditions and examine any other details that could affect the cost of the work.

Arrangements have been made for a site visit to be held on **March 19<sup>th</sup>, 2021, at 10:00am at the Canadian Space Agency (6767 Route de l'Aéroport, Saint-Hubert, Québec, J3Y 8Y9).**

**The bidders should communicate with the Contracting Authority to confirm attendance and provide the name of the person who will attend 48 hours in advance.** In order to protect the health and safety of participants due to the COVID-19 pandemic, visitors will have to respect the hygiene and physical distancing instructions in force. Bidders may be required to bring masks and gloves. Only one visitor per company will be allowed. Do not attend the visit if you have symptoms of COVID-19, if you have traveled in the past 14 days, or if you have been in contact with people affected by the disease or its symptoms. A second visit could be organized if there are too many attendees. Should that be the case, a notice will be posted on the Buyandsell website. Bidders will be required to sign an attendance form. Bidders should confirm in their bids that they have attended the site visit. Bidders who do not attend or send a representative will not be given an alternative appointment. Any clarifications or changes to the bid solicitation resulting from the site visit will be included as an amendment to the bid solicitation.

\* For the site visit, you have to bring an identification card that you will show at the reception.

\* For the site visit, it is recommended bringing the request for proposals documentation with you to be able to take notes.

**INSERT:**

**Optional site visit**

Before submitting his bid, the contractor should be present at the site visit to familiarize himself with the existing conditions and examine any other details that could affect the cost of the work.

Arrangements have been made for a site visit to be held on **March 19<sup>th</sup>, 2021, at 11:00am at the Canadian Space Agency (6767 Route de l'Aéroport, Saint-Hubert, Québec, J3Y 8Y9).**

**The bidders should communicate with the Contracting Authority to confirm attendance and provide the name of the person who will attend 48 hours in advance.** In order to protect the health and safety of participants due to the COVID-19 pandemic, visitors will have to respect the hygiene and physical distancing instructions in force. Bidders may be required to bring masks and gloves. Only one visitor per company will be allowed. Do not attend the visit if you have symptoms of COVID-19, if you have traveled in the past 14 days, or if you have been in contact with people affected by the disease or its symptoms. A second visit could be organized if there are too many attendees. Should that be the case, a notice will be posted on the Buyandsell website. Bidders will be required to sign an attendance form. Bidders should confirm in their bids that they have attended the site visit. Bidders who do not attend or send a representative will not be given an alternative appointment. Any clarifications or changes to the bid solicitation resulting from the site visit will be included as an amendment to the bid solicitation.

\* For the site visit, you have to bring an identification card that you will show at the reception.

\* For the site visit, it is recommended bringing the request for proposals documentation with you to be able to take notes.

**ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN UNCHANGED**